

SENSIBILISATION A LA LAICITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Souvent invoquée et néanmoins méconnue, la laïcité est un concept juridique régi par des textes législatifs, qui font l'objet de multiples jurisprudences administratives et européennes.

La circulaire publiée le 15 mars 2017 réaffirme le principe du respect du principe de laïcité parmi les obligations et les principes déontologiques des fonctionnaires.

Le thème de la laïcité et l'obligation de neutralité pour les agents publics, doit être intégré dans le plan de formation de tous les employeurs publics.

Objectifs pédagogiques :

- Respecter les règles imposées par la loi en matière de liberté religieuse et de neutralité de toutes institutions publiques
- Distinguer les droits et obligations des agents et des usagers de l'espace public en matière de laïcité/neutralité du service public
- Savoir réinvestir rapidement les connaissances acquises
- Etre capable d'adapter son comportement à un contexte institutionnel, et de prendre les décisions en accord avec son entourage professionnel pour tout ce qui a trait à la laïcité.

Public :

Agents, et également : personnel encadrant et décideurs du secteur public.

Prérequis :

Aucun

Durée :

1 à 2 jours (7 à 14h)

Contrôle du suivi : Les stagiaires émargent une Feuille de présence par demi-journée de formation, pour justifier de leur participation. Le formateur signe également ces Feuilles de présence ; à la fin de la session, il élabore un compte-rendu de formation.

Tarif : Cf au devis ci-joint

Délais d'accès : variable entre 10 et 21 jours pour la mise en place d'une session.

Moyens pédagogiques :

Apports principalement théoriques : Vidéo, PowerPoint, nombreuses références et interprétations des textes réglementaires. Echanges.

Notre formateur :

Consultant J+ FORMATION

Evaluations

- Durant la session une évaluation des acquis est réalisée par le formateur.
- En fin de session, une évaluation à chaud est réalisée par les stagiaires (fiche à compléter) : elle concerne principalement le déroulement et le contenu de l'action de formation, ainsi que le degré de satisfaction à l'issue de cette action.
- Après retour des participants sur leur poste de travail et après mise en pratique des acquis, une évaluation à froid sera réalisée par le client commanditaire du projet.

Modalité de validation des compétences

- Délivrance d'un Certificat de réalisation de la formation et d'une « Fiche de validation de compétences ».

Support : Un support de cours et des fiches techniques sont remis à chaque stagiaire en fin de session.

Accessibilités : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. La mise en place d'un accompagnement est proposée afin que la formation se déroule dans les meilleures conditions : notre REFERENTE HANDICAP Joëlle Gruelles est chargée d'organiser leur accueil, et reste à leur disposition au 07 78 39 84 28 ou jplusformation@hotmail.com.